



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord

Le Havre, le

**31 JUIL. 2020**

Service des phares et balises  
Subdivision des phares et balises et Polmar du Havre  
Pôle de Ouistreham

Nos réf. : DIRM/SPB/2019/XXX

Vos réf. :

Affaire suivie par : Guillaume Dubois

Courriel : [pblh.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pblh.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 02 32 74 92 70

**DÉCISION N° 2019-14-0003**

**relative à la suppression administrative de la bouée de l'émissaire de la côte de nacre.**

**Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord**

Vu le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;  
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;  
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;  
Considérant l'avis du syndicat d'assainissement de la côte-de-nacre du 12 décembre 2019 ;  
Considérant l'avis favorable du Cerema en date du 10 janvier 2020 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission nautique locale en date du 14 février 2020 ;  
Considérant la consultation de la DAM à compter du 04/03/2020 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D'acter la suppression administrative de la bouée de l'émissaire de la côte de nacre (ESM 1400100).

**Article 2 :**

De supprimer comme établissement de signalisation maritime (ESM), l'aide à la navigation maritime mentionnée à l'article 1.

Les caractéristiques du balisage actuel de cette zone maritime ne sont en aucun cas modifiées par la suppression administrative de l'aide à la navigation mentionnée à l'article 1.

**Article 3 :**

Le chef de la subdivision phares et balises et Polmar du Havre est chargé de l'exécution de la présente décision. Il informe en particulier le service hydrographique et océanographique de la marine de la suppression administrative de cet établissement de signalisation maritime au vu de la diffusion réglementaire de l'information nautique.

Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord

**Franck CARRE**  
Chef du Service des Phares et Balises  
Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est - Mer du Nord

**Destinataires :**

- DIRMer MEMNor – M. le chef de la subdivision des phares et balises et Polmar du Havre ;
- Shom – Département information et ouvrages nautiques ;
- DAM/SMC2 – Secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Président de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Cerema – Directeur de la direction technique eau, mer et fleuve (DtecEMF,DT/TSMF).
- Syndicat d'assainissement de la côte-de-nacre